

**BULLETIN MUNICIPAL N° 162****Réunion du conseil municipal  
du 11 avril 2023**

Personnes présentes, tous les membres en exercice, à l'exception de Madame Stéphanie COOLOS qui donne pouvoir à Madame Anne-Charlotte LECLERCQ.

Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey LEDOUX

⇒ **Validation du P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde)**

Monsieur le Maire a envoyé le 21 mars dernier au conseil municipal la proposition de P.C.S. pour avis. Il rappelle à l'assemblée que ce document n'est pas soumis à délibération mais aboutira uniquement à un arrêté de sa part. La parole est donnée à Monsieur François BOYEZ qui a la charge de ce projet pour une présentation du document. Il précise que le P.C.A.S. est devenu obligatoire depuis une loi de juillet 2022. Ce plan communal faisait de toute manière partie d'une promesse électorale de 2020. Ce document de 45 pages est consultable en mairie. Il sera envoyé à la CCPO qui devra à son tour rédiger le sien au niveau intercommunal.

⇒ **Présentation du projet de gestion des cimetières informatisé**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mickaël DECHERF pour la présentation de ce logiciel, tel que discuté lors du débat d'orientation budgétaire du 15 décembre dernier et envoyé aux conseillers avec la convocation.

Cette informatisation nous permettra :

- Une gestion des concessions simple et intuitive,
- D'avoir des documents informatisés,
- De disposer d'une assistance et d'une veille juridique
- De disposer d'une application téléchargeable sur un portail Web

Ce projet fera partie de la palette d'investissements 2023 à voter lors du BP 2023 de ce soir

⇒ **Vote des taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de taxe d'habitation votés par les collectivités ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022. La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté conformément aux règles de liens entre les taux fixées par l'article 1636 B sexies du Code général des impôts. Le vote des taux d'imposition par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les précédents taux de taxe d'habitation qui était à 12.36%

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver ce taux de 12.36% pour les résidences secondaires.

⇒ **Vote du budget primitif 2023**

Monsieur le Maire a envoyé avec les convocations, le projet de BP 2023 qui tient compte du débat d'orientation budgétaire du 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire précise ensuite les contours du BP 2023 :

- ⇒ Construction du city-stade (fin des travaux pour début juillet)
- ⇒ Prévisions de travaux de voirie à l'automne (fin chemin du vallon et Route du Val du TGV au Sacré-cœur ou rue du stade)
- ⇒ Prise en compte des fortes hausses d'électricité et des coûts en tout genre
- ⇒ Deux tableaux numériques pour les classes primaires sans assurance d'obtenir les subventions
- ⇒ Travaux d'isolation au grenier
- ⇒ Pas de sommes spécifiques programmées pour la réparation des menuiseries de la salle du Bois-Clet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu fin 2022 un acompte énergétique de 3.644€ de la part de l'état (bouclier énergétique). Il s'avère que comme notre capacité d'auto-financement s'est améliorée en 2022, nous allons devoir redonner cette somme à l'état !! Les bons élèves ne sont plus récompensés !

Pour 2023, les budgets de fonctionnement s'équilibrent à 627.554,35 €. En investissement, les budgets s'équilibrent à 238.610,69 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce BP 2023

### ⇒ Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire a envoyé au conseil municipal, l'état 1259 de la trésorerie. Cet état indique les recettes prévisionnelles 2023 si les taux 2022 sont maintenues. Pour 2023, Monsieur le Maire propose de conserver les taux à 38,43% pour la taxe foncière sur le bâti et 34,19% pour le non bâti, confirmant la promesse faite par le conseil municipal en 2021. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les bases d'imposition évoluent chaque année, en fonction de l'inflation. Celle-ci ayant été élevée en 2022 (+7,10%), nos recettes communales seront donc en forte hausse. Sans toucher au taux 2022, avec la revalorisation des bases, les nouvelles constructions et déclarations travaux, les recettes fiscales vont augmenter de 11%

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les taux à 38,43% pour la taxe foncière sur le bâti et 34,19% pour le non bâti.

### ⇒ Questions diverses

○ Remerciements reçus de M. LELIEUR pour les prêts des infrastructures et du personnel pour l'organisation de la Vic'Trail le 1<sup>er</sup> avril dernier. Monsieur le Maire remercie Messieurs Geoffrey LEDOUX et Romain DEVYNCK pour l'accompagnement de tous les instants de ce projet qu'ils avaient proposé l'année dernière au conseil municipal. Remerciements également à Monsieur Bruno VALQUE pour son soutien logistique

○ Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Geoffrey LEDOUX. Après accord avec notre directeur d'école, il va organiser début mai prochain un cross de la jeunesse sur notre terrain de football et le verger communal. Toutes les classes de CE1 au CM2 s'affronteront sur un

parcours de 700 mètres. Avant le goûter qui s'en suivra, des représentants de l'association « Le but pour victoire » (Amélie, Victoire et François Xavier LELIEUR) seront présents afin de sensibiliser et de parler du combat quotidien qu'est le milieu du handicap. Cet événement a pour but de faire découvrir le sport aux enfants et de leurs donner le goût de l'effort. Dans une démarche de découverte et d'amusement, aucun classement ne fera fait. A l'occasion des JO 2024, qui auront lieu dans notre pays, ce cross a principalement le but de développer le sport auprès de notre jeunesse et ainsi d'être en phase avec la labélisation « Terre de jeux 2024 » pour laquelle notre commune est candidate.

○ Monsieur Patrick DESBARBIEUX en charge de la « Bourse aux plantes » du 23 avril sollicite des bénévoles et / ou jardiniers, au sein du village pour l'assister ce matin-là à l'accueil du public.

○ Le repas des aînés aura lieu le mardi 25 avril à la salle du « BOIS CLET ». Le repas sera concocté par le personnel communal

○ La prochaine réunion se tiendra le vendredi 9 juin. Elle nous est imposée par les services de l'état afin que le conseil municipal désigne les représentants du conseil à l'élection sénatoriale qui se tiendra en septembre prochain.

## **La mairie sera fermée du 24 au 30 avril 2023.**

### **Prochains Rendez-Vous :**

- ⇒ **Dimanche 16 avril : Parcours du Cœur**
- ⇒ **Dimanche 23 avril : Bourse aux plantes**
- ⇒ **Mardi 25 avril : Repas des aînés**
- ⇒ **Lundi 8 mai : Commémoration au monument aux morts**
- ⇒ **Samedi 13 mai : Repas de ducasse du Football-club de Landrethun**
- ⇒ **Dimanche 14 mai : Brocante Ducasse**
- ⇒ **Vendredi 26 mai : Fête des voisins**
- ⇒ **Samedi 10 juin : Rando des fraisiers**